

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 7 avril 2021

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 25
- votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, au siège de la CdC Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Philippe LACAN, Madame Peggy NOLLET, Monsieur Daniel TARDET, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Gérard FABRE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Élodie SUTRA, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Younes BIAR, Monsieur Olivier BOURDIN.
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON.
Étaient absents représentés : Monsieur Alcide BORDE qui a donné pouvoir à Madame Élodie SUTRA. Monsieur Jean-Pierre SECQ qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU.
Étaient absents non représentés et excusés : Madame Nathalie PIATTO Monsieur Didier TOUVRON
Étaient également présents : Monsieur Frédéric GABET, Directeur Général des Services, assisté de Madame Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale et Madame Marie-Pierre BLEGER, Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe.
Convocation envoyée le : 1 avril 2021 - Affichage en Mairie le : 1 avril 2021

2021.01.07 – décisions du Maire

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

1. commande publique

1.1.19 Marché à procédure adaptée

DM 2021-034 : signature d'un marché de services : contrôle annuel du fonctionnement du dispositif d'autosurveillance de la station d'épuration pour les années 2021 à 2023 avec l'entreprise SARL LATA – 37210 VERNOU-SUR-BRENNE, pour un montant de 1 460 € HT.

DM 2021-028 : signature d'un marché de renouvellement et extension du réseau de vidéoprotection sur la ville de Surgères avec l'entreprise GESO / GTO – 17000 LA ROCHELLE, pour un montant de 59 974 € HT.

1.1.25 avenant

DM n° 2021-030 : signature de l'avenant n° 2 au marché de prestation intellectuelle pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de dépollution et de viabilisation du site Poyaud avec le groupement conjoint solidaire Sophie BLANCHET + SARL A2I INFRA + ERG ENVIRONNEMENT SAS représenté par son mandataire le cabinet d'architecture Agence Blanchard Tétaud Blanchet – 17000 LA ROCHELLE pour un montant de 57 354,92 € HT.

1.4.1 Autres types de contrats

DM n° 2021-029 : signature d'un contrat concernant l'entretien des groupes froids de la cuisine centrale avec l'entreprise PROTECHLAV – 17100 LES GONDS pour un montant de 192 € HT par an.

DM n° 2021-033 : signature d'un contrat de maintenance informatique pour les écoles publiques maternelles et élémentaires avec la société EI FREBUTTE Christian – 17540 ANAIS, pour un montant de 1 952 € TTC.

DM n° 2021-036 : signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du programme de plantation de 1 000 arbres et 1 km de haies par an sur la commune avec l'auto-entrepreneuse Alexandra ROUARD JIMENEZ – 17700 LA DEVISE, pour un montant de 9 900 € HT.

2 - Urbanisme

2.3.2 Droit de Prémption Urbain

DM n° 2021-025 : renonciation au droit de préemption urbain :

- La ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	N°	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
13/01/2021	1	Maître PETORIN-LARREGLE	Olivier BURBAN	8 rue Jules Ferry 17700 SURGÈRES	AB n°419 pour 2 a 87 ca
13/01/2021	2	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Association Centrale des Laiteries	Rue Eugène Biraud 17700 SURGERES	AE n°1220 et AE n°1222 pour 273 m²
15/01/2021	3	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Brandon CHARTIER et Laureen BOUHET	9 rue Eugène Biraud	AE n° 35 pour 3 a 65 ca
21/01/2021	4	Maître BORDE	SCI Le Capucin représentée par M. Laurent BITAUD	103, Rue Audry de Puyravault	AB 231 pour 57 ca
27/01/2021	5	Maître BOIZUMAULT	Marcelle BRECHAIRE	17, Rue du Véco	AB 501 pour 56 ca et AB 363 pour 63 ca
25/01/2021	6	Maître Isabelle PETORIN-LARREGLE	Albin PETORIN	10 rue Jean Jaurès	AE n° 970, 967, 969 pour 3 a 72 ca
02/02/2021	7	Maître Hélène GAILLARD	Jack MICHAUD	8 rue Saint Michel	AN n° 610 pour 1 a 41 ca
03/02/2021	8	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Consorts BONACCHI	8 rue Bois Boucard	AK n° 43 et 663 pour 7 a 67 ca
03/02/2021	9	Maître Alcide BORDE	Pierre BOUIN	1 rue Marcel Godineau	AN n° 573 et 577 pour 10 a 00 ca
05/02/2021	10	Maître Matthieu BOIZUMAULT	MASSE Nicolas et Xavier	10 A rue Denfert Rochereau	AC n°576 pour 1 a 89 ca
09/02/2021	11	Maître Marc-Henri SIONNEAU	PETIT Jean-Claude	1 rue du Stade	AB n°526 pour 2 a 25 ca
10/02/2021	12	Maître BOIZUMAULT	Jean-François ODOUX	38, Rue Jean Jaurès	AE 1211 pour 7 a 65 ca
15/02/2021	13	Maître Alcide BORDE	MARSAULT Julien	7 bis rue Touvent	AE n° 128 et 1201 pour 3 a 49 ca

15/02/2021	14	Maître Alcide BORDE	NIORD Francis	9 rue du Stade	AB n° 630 et 710 pour 24 a 20 ca
------------	----	---------------------	---------------	----------------	----------------------------------

DM n° 2021-035 : renonciation au droit de préemption urbain :

➤ La ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	N°	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
26/02/2021	15	Maître Pierre POISSON	SCI FRAEG IMMO	6 rue Gambetta	AE n°369 pour 0 a 71 ca
01/03/2021	16	Maître Rebecca BOUCHREREAU D	Monsieur et Madame TREE Graham et Carol	10 rue Denfert Rochereau	AC n° 163 pour 4 a 71 ca
03/03/2021	17	Maître Pierre POISSON	Monsieur ROBOAM Alain	5 rue Gillois	AC n°61 et 64 pour 1 a 40 ca
05/03/2021	18	Maître Alcide BORDE	Madame DE NICOLAS Martine	19 rue de la Gères	AN n° 41 pour 0 a 55 ca
08/03/2021	19	Maître Patricia RACAUD	Monsieur et Madame LE GO Thierry	05 rue des Jardins	AE n° 644 pour 1 a 15 ca
08/03/2021	20	Maître Alcide BORDE	Consorts LAUBRETON	6 bis rue Marguerite	AE n°865 et 866 pour 4 a 72 ca
08/03/2021	21	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur ROCHER David	5 rue de la Gères	AC n° 223 pour 6 a 14 ca
08/03/2021	22	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur GRELLIER Michel et Madame VRIGNAULT Monique	12 rue Ronsard	AK n°584 p pour 20 a 48 ca

3. domaine et patrimoine

3.3 Locations

3.3.1 Locations en qualité de bailleur

DM n° 2021-024 : location du local situé 1 rue Bersot pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 aout 2021 avec Madame Charlène CARRENO, demeurant 11 rue du Parc à Saint-Georges-du-Bois (17700) pour un montant de 500 € net / mois. Le bail commencera le 1^{er} mars 2021 pour une durée de 6 mois et ne pourra pas être renouvelé.

4. Fonction Publique

4.4.1 autres catégories de personnel

DM n° 2021-039 : mise à disposition d'un agent titulaire auprès du CCAS pour assurer des missions d'accueil, de secrétariat et aide au public à raison d'un mi-temps réparti du lundi après-midi, mardi et mercredi. Cette mise à disposition fera l'objet d'une contrepartie financière comprenant la rémunération, les charges patronales et toutes dépenses afférentes.

7. Finances locales

7.5. subventions

7.5.1 sollicités par les collectivités

DM n° 2021-026 : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour l'exercice 2021 – renouvellement et extension du système de vidéoprotection de Surgères :

- que la décision du maire n° 2021-016 est abrogée,
- de demander une subvention de 38.917,20 € correspondant à 60 % du montant HT des travaux pour le renouvellement et l'extension su système de vidéoprotection de la ville de Surgères :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux

FIPDR	Sollicité	38.917,20 €	60%
Sous-total		38.917,20 €	60%
Autofinancement		25.944,80 €	40%
Coût HT		64.862 €	100%

7.5.2 attribuées aux associations

DM n° 2020-023 : signature d'une convention de partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Surgères pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 29 000 € pour l'exercice 2021.

8. Domaine et compétences par thème

8.6.1 emploi – formation professionnelle

DM n° 2021-027 : signature d'une convention avec la société NCO Formations Globales – 17620 ECHILLAIS pour assurer la formation « sécurité du spectacle » pour un agent du 22 mars au 26 mars 2021, pour un montant de 890 €.

DM n° 2021-031 : signature d'une convention avec la S.FOR – 17430 TONNAY-CHARENTE pour assurer une session de recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » le 11 février 2021, pour un montant de 100 €.

DM n° 2021-032 : signature d'une convention avec la S.FOR – 17430 TONNAY-CHARENTE pour assurer une session de recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » le 9 février 2021 pour un montant de 50 €.

8.9.1 Culture

DM n° 2021-022 : signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association « Surgères En Scène » à l'occasion du Surgères Brass Festival pour le versement d'une subvention de 25 000 €. 50 % sera versé après le vote du conseil et 50 % en mai si la manifestation est maintenue.

9. Autres domaines de compétences

9.1 autres domaines de compétences des communes

DM n° 2021-037 : signature d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires pour le service de la Police Municipale pour l'utilisation du Dojo, pour la journée du mercredi 17 mars de 14h00 à 16h30.

DM n° 2021-038 : signature d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires pour le service de la Police Municipale pour l'utilisation du Dojo, pour la journée du mercredi 07 avril de 13h30 à 15h30.

2021.01.08 - Approbation de la séance du conseil municipal du 24 février 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2021.01.09 - Signature d'une convention de prestations de services pour le centre de vaccination contre la COVID-19 avec le personnel de santé retraité et remplaçants : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le centre de vaccination a besoin de professionnels de santé pour fonctionner et fait appel à des médecins retraités, des d'infirmiers(ères) retraités(ées) et des d'infirmiers(ères) remplaçants (es).

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement du centre avec ce personnel en fixant :

- Le montant de l'indemnisation forfaitaire :

Praticiens retraités	Montant horaire	
	Médecins	Infirmiers(ères)
De 8H à 20H	50€	24€
De 20H à 23H	75€	36€
De 6H à 8H		
De 23H à 6H	100€	48€
Dimanches et jours fériés		

Infirmiers(ères) remplaçants(tes)	Montant horaire
A l'heure	55€
A la demi-journée (au moins 4 heures)	220€
Samedi après-midi Dimanches et jours fériés	240€

- La déclaration des heures,
- Les plannings d'intervention.

Cette convention prend effet à compter de la date d'ouverture du centre de vaccination, soit le 20 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

2021.01.10 - Signature de la convention d'adhésion « Petites villes de demain » de la ville de Surgères : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

La convention a pour objet d'acter les engagements des parties, l'organisation des collectivités bénéficiaires, la mise en place et le fonctionnement du comité de projets ...

2021.01.11 - Adhésion de la commune à l'association « Les Maires pour la planète » : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'association « Les Maires pour la Planète », récemment créée, fait le constat :

- Que le réchauffement climatique est inéluctable et que des actions concrètes doivent être entreprises le plus rapidement possible par les communes pour en réduire les effets ;
- Que l'attente de nos concitoyens à l'égard de leurs Maires pour agir en faveur de l'environnement est de plus en plus prégnante ;
- Que les Maires, notamment ruraux, sont relativement démunis face à de telles demandes dans la mesure où leurs budgets sont contraints et où il leur manque l'ingénierie nécessaire pour agir en faveur de l'environnement.

Face à ce constat, l'association « Les Maires pour la Planète » se propose de recenser les bonnes pratiques environnementales d'ores et déjà en œuvre dans certaines communes et de les faire largement connaître afin que chacun puisse s'inspirer de celles qui ont fait leur preuve.

L'adhésion est gratuite la première année et ensuite de 15,00 € par an.

2021.01.12 - Signature d'une convention avec la commune d'Aigrefeuille d'Aunis pour le prêt d'un cinémomètre : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La commune a acquis un cinémomètre laser Truspeed de marque Mercura, instrument de mesure permettant d'estimer la vitesse d'un véhicule.

Ce matériel est uniquement utilisé par les agents de la Police Municipale, seules personnes habilitées. Le service de la Police Municipale de la commune d'Aigrefeuille d'Aunis étant intéressé pour l'utiliser, il est proposé de passer une convention de mise à disposition.

Cette convention fixe l'engagement de l'emprunteur, les modalités de mise à disposition du matériel, de retrait et de retour ainsi que le prix, fixé à 20 € / jour dans la limite de 10 jours.

2021.02.04 - Taxes communales 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'état de notification des taux de 2021 est modifié du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert au profit des communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. La part départementale transférée à la Commune étant supérieure à la perte de la taxe d'habitation compensée, une contribution est déduite du montant du produit fiscal.

Ainsi, conformément aux engagements pris lors du vote du Budget Primitif 2021, le Maire propose à l'assemblée de maintenir pour 2021 les taux appliqués en 2020, ce qui donne des taux à :

- 49,60% (28,10 % taux commune 2020 + 21,50% taux département 2020) pour la taxe sur le foncier bâti générant ainsi un produit fiscal de 3 912 448 €,
- 57,63% pour la taxe sur le foncier non bâti générant ainsi un produit fiscal de 96 934 €.

Le montant du produit fiscal 2021 des deux taxes s'élèverait donc à **4 009 382 €**, auquel d'une part, s'ajoutent les allocations compensatrices à hauteur de **254 459 €** et la taxe d'habitation pour **80 472 €** et d'autre part, se déduit la contribution à reverser de **425 332 €**.

2021.02.05 - Budget principal – Décision modificative n° 1 sur l'exercice 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il est nécessaire de prendre la Décision Modificative n° 1 sur l'exercice 2021 concernant le Budget Principal pour :

1/ permettre le remplacement d'un camion qui a été volé et incendié en 2020. Il est nécessaire de prévoir des crédits en dépenses sur l'opération « 90 – Acquisition de véhicules » à hauteur de 47.300 € et en recette pour l'indemnité de l'assurance à hauteur de 16.200 €. La différence sera inscrite sur le recours prévisionnel à l'emprunt.

2/ compléter les crédits d'achat de livres à la médiathèque à hauteur de 3 000 € afin de solliciter une aide de l'Etat, dans le cadre du plan de relance. En effet, le montant doit être similaire à celui de 2020. L'aide de l'Etat sera inscrite en recette de fonctionnement au chapitre 74.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1/				
21-2182-823-op 90 Matériel de transport			47 300,00	
024-024-01 Produits des cessions d'immobilisations				16 200,00
16-1641-020 Emprunts en euros				31 100,00
2/				
011-6065-321 Livres médiathèque	3 000,00			
74-74718-321 Participation Etat		3 000,00		
TOTAL	3 000,00	3 000,00	47 300,00	47 300,00

2021.03.10 - Vente de terrains rue Antoine de St-Exupéry (lots 1, 2 et 17) du lotissement communal le Pérot : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Acquéreur	N° lot	Superficie en m ²	Montant en € HT
M et Mme LE FLOUR	1	449	34 797,50
Mme AZAIS	2	409	31 697,50
Mme ROUGEAU et M DEHORS	17	447	34 642,50

2021.03.11 - Classement dans le domaine public de la voirie et des espaces communs du lotissement le clos des Lilas : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Par délibération du 20 octobre 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son Adjoint à signer l'acte notarié de rétrocession des espaces communs et de la voirie pour classement dans le domaine public communal du lotissement privé dénommé « Le Clos des Lilas » appartenant aux Consorts Clergeau.

Tous les documents relatifs à la conformité de la voirie et des réseaux ayant été fournis, il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter le classement dans le domaine public de la voirie et des espaces communs cadastrés AN n° 719 pour 1 900 m² (voirie et espaces communs), la voirie représentant une partie de la Rue des Justes (longueur de 118 ml).

2021.03.12 - Convention de servitudes avec ENEDIS pour établir à demeure une canalisation électrique souterraine basse tension ainsi que ses accessoires sur les parcelles AK n° 413 et AK n° 414 sises au lieu-dit « bas fief des fosses » : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes pour la pose d'une canalisation souterraine électrique basse tension au niveau des parcelles AK n° 413 et AK n° 414 sises au lieu-dit Bas Fief des Fosses afin d'alimenter le projet de panneaux photovoltaïques à côté de l'usine de méthanisation.

2021.05.03 - Modification du tableau des effectifs : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de créer :

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mai 2021 et de clore le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet précédemment occupé par l'agent ;
- Deux emplois d'adjoints techniques principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mai 2021 et de clore les deux postes d'adjoints techniques principal de 2ème classe à temps complet précédemment occupé par les agents ;
- Deux emplois d'agents territorial spécialisés des écoles maternelles principal de 2ème classe (ATSEM) à temps non complet de 31.55/35ème à compter du 1er août 2021 dans la perspective de mise à la retraite de deux agents des écoles ;
- Un emploi d'adjoint technique à temps non-complet de 31.55/35ème à compter du 1er août 2021 ;
- Un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er août 2021 ;
- Un emploi d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale à temps non complet de 17.50/35ème à compter du 1er mai 2021 pour répondre aux besoins liés au centre de vaccination Covid-19 ouvert sur la Commune.

Et de supprimer :

- Un emploi d'adjoint technique à temps non-complet de 27.75/35ème à compter du 08 avril 2021, laissé vacant par un agent ayant bénéficié d'une augmentation de son temps de travail

2021.05.04 - Convention cadre pour l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Charente-Maritime : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La ville de Surgères a adhéré au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition des agents contractuels sur la base des articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service, c'est désormais une convention-cadre qui définit les modalités d'adhésion et les modalités de mise à disposition des agents de remplacement du CDG 17.

2021.05.05 - Création d'emploi non permanent nécessaire à la réalisation du projet « Petites ville de Demain » : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant de créer un emploi non permanent selon les modalités du « contrat de projet », contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

2021.08.01 - Tarification des repas réalisés par la cuisine centrale Jules Ferry pour l'Académie des Cuivres et Percussions lors de son stage musical en juillet 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Dans le cadre du stage musical de l'Académie des Cuivres et Percussions, la restauration des stagiaires est prise en charge par la cuisine centrale Jules Ferry.

L'assemblée a décidé de fixer le prix du repas à **6,50 €**, comme l'an passé, qui correspond au prix de revient par personne.

2021.09.01 - Installation Classée Pour l'Environnement – Extension du site de la déchèterie sur la commune de Surgères : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil municipal ont émis un avis favorable sur le projet d'extension de la déchèterie de Surgères, projet qui consiste à :

- Augmenter la superficie de la zone de réemploi de 12 m² à 200 m², afin de renforcer et développer l'économie circulaire,
- Créer 10 quais d'emplacement de bennes (dont 6 nouveaux quais et 4 bennes) portant le nombre total à 20.

2021.09.02 - Convention de mise à disposition et d'utilisation du terrain situé entre les parcelles cadastrées AL n° 246 et AL n° 262 par l'association « Les voisins de Berlioz » : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Une association composée d'habitants de la résidence Berlioz, « Les voisins de Berlioz » ont pour projet de créer un jardin partagé sur le domaine public.

2021.11.01 - Concession de service public pour la gestion de la foire mensuelle – Avenant n° 2 au contrat de concession : délibération retirée.

2021.11.02 - Délégation de service public pour la gestion de la foire mensuelle – Montant de la redevance 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Commune de SURGÈRES a signé un contrat d'affermage le 28 décembre 2017, avec la SAS Entreprise FRÉRY (36000 CHATEAUROUX) pour la gestion de la foire mensuelle d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018

Le délégataire encaisse les droits de place et reverse à la Commune une redevance qui peut être actualisée (sans dépasser 2 %) au 1^{er} janvier de chaque année. Le montant de cette redevance, pour 2020, était fixé à 4.500,00 € HT. Au vu de la situation sanitaire, deux exonérations ont été appliquées sur les périodes de confinement pour un montant global de 1.500 €. Le conseil municipal a décidé de maintenir le montant de la redevance à 4 500 € HT.

2021.14.01 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Lors du conseil municipal du 27 janvier 2021, l'assemblée a voté les subventions accordées aux associations où l'ADMR a bénéficié d'une subvention de 7.200 €. Le Conseil municipal a décidé d'accorder une subvention supplémentaire de 800 €, pour se conformer à la subvention versée en 2020.

2021.17.02 Présentation du dispositif Rezo Pouce : objet retiré.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h55.

Surgères, le 8 avril 2021
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,



Nicolas JOYET.